

Charte Éthique du Réseau Grand Ouest des Sciences du Patrimoine - GOSP

Préambule

Le Réseau Grand Ouest des Sciences du Patrimoine (GOSP) réunit des acteurs publics, privés, associatifs et académiques autour d'une ambition commune : comprendre, préserver et valoriser le patrimoine matériel. Cette charte éthique définit les principes, les valeurs et les engagements qui fondent la participation au réseau.

1. Valeurs Fondamentales

Les membres du réseau s'engagent à promouvoir :

- **La coopération interdisciplinaire** et intersectorielle
 - **Le respect mutuel** entre les acteurs, quelles que soient leurs fonctions ou statuts
 - **La transparence** dans les échanges, les décisions et les projets
 - **La valorisation des savoirs** et des savoir-faire
 - **L'engagement sincère** et durable dans les activités du réseau
-

2. Engagements des membres

Chaque membre s'engage à :

- Participer activement aux échanges, réunions et groupes de travail
 - Répondre aux sollicitations du réseau dans un délai raisonnable
 - Contribuer à la diffusion des connaissances dans une logique de **science ouverte**, tout en respectant les contraintes de confidentialité ou de propriété intellectuelle
 - Respecter les principes de **réciprocité** et de **non-concurrence** entre membres
 - Valoriser le réseau dans ses communications institutionnelles
-

3. Respect des diversités

Le réseau valorise :

- La **diversité des disciplines**, des métiers et des approches
 - La **pluralité des statuts** (chercheurs, restaurateurs, institutions, indépendants, étudiants...)
 - L'**égalité d'accès** aux ressources, aux projets et aux opportunités
 - La **prise en compte des contraintes spécifiques** à chaque structure (temps RH, budget, temporalité...)
-

4. Diffusion des connaissances

- Les résultats des projets collaboratifs doivent être diffusés selon une stratégie définie collectivement (open source, publications, expositions...)
 - Les données sensibles ou protégées doivent faire l'objet d'un accord préalable
 - Les contributions de chacun doivent être reconnues et valorisées équitablement
-

5. Cadre juridique et déontologique

- Les collaborations doivent être encadrées par des **conventions claires**, définissant les rôles, les responsabilités et les modalités de pilotage
 - Les projets doivent respecter les **principes déontologiques** du patrimoine : réversibilité, lisibilité, compatibilité des matériaux, respect de l'intégrité historique
 - Les conflits d'intérêts doivent être évités ou régulés par des mécanismes de médiation
-

6. Préservation des savoirs et transmission

- Le réseau s'engage à documenter les projets et à transmettre les savoirs aux générations futures
 - Il encourage la participation des **étudiants**, des **jeunes chercheurs** et des **citoyens**
 - Il veille à maintenir une **mémoire collective** des actions menées
-

7. Communication et rencontres

- La communication interne doit être régulière, bienveillante et inclusive
 - Des **rencontres physiques annuelles** sont encouragées pour renforcer les liens
 - Les outils numériques doivent faciliter les échanges sans remplacer le dialogue humain
-

8. Adhésion à la charte

L'adhésion au réseau implique l'acceptation de cette charte. Elle peut être révisée collectivement en fonction de l'évolution du réseau et des besoins exprimés par ses membres.